

FICHE INSCRIPTION

Le jeune :

Nom: Prénom:

Adresse :

Date/...../..... Lieu de naissance :

Sexe : M F

Tél :

Responsables légaux : parents, tuteur(trice) :

Parent 1 :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél fixe : Tél portable :

Mail :

Parent 2 :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél fixe : Tel portable :

Mail :

N° sécurité sociale :

Assurance responsabilité civile n° :

FICHE AUTORISATIONS

Autres personnes autorisées à récupérer le jeune en cas d'accident lors du mini camp :

N°1 :

Nom : Prénom :
Lien : Numéro de téléphone :

N°2 :

Nom : Prénom :
Lien : Numéro de téléphone :

N°3 :

Nom : Prénom :
Lien : Numéro de téléphone :

Autorisation parentale droit à l'image :

Je soussigné, responsable légal de
déclare avoir inscrit mon enfant au mini camp que propose la Mairie de Carpiquet.

Autorise la Mairie de Carpiquet à réaliser des photos ou des vidéos de mon enfant susceptibles d'apparaître dans la presse locale, le site internet et le bulletin municipal, ainsi que sur les réseaux sociaux de la commune de Carpiquet.

Autorisation de secours :

Je soussigné, responsable légal de autorise l'encadrant présent à apporter les premiers soins de secours en cas d'urgence et à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

Je n'autorise pas le responsable légal à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

FICHE RENSEIGNEMENTS MINI CAMP

Séjour : Camping Riva Bella Ouistreham

Date : 28 juillet au 1^{er} août

Lors du mini camp plusieurs documents seront à fournir :

- Une carte d'identité valide
- Une carte vitale valide
- Une fiche sanitaire
- Une fiche renseignements
- Une fiche d'autorisations
- Une copie de l'attestation maladie
- Test d'aisance aquatique

Avez-vous du matériel de camping ? (cocher les cases)

Tentes

Matelas

Duvets

Réchauds

Lampes torches

Glacières

Autres matériels :

.....
.....
.....

RÈGLEMENT INTÉRIEUR MINI CAMP 2025

Depuis l'été 2022 la commune met en place un programme d'activités durant les vacances scolaires pour les 10-16 ans.

Lors du mini camp les jeunes seront encadrés par des animateurs, afin d'accueillir, d'accompagner et d'animer les différentes activités.

La cohabitation entre jeunes ainsi qu'avec les différents animateurs devra se faire avec tolérance et respect. Ce règlement intérieur a été mis en place afin d'éviter tous débordements lors du mini camp, il aidera au bon fonctionnement, et facilitera la vie en communauté.

ARTICLE 1

Les fiches d'inscription sont disponibles en Mairie et sont à rendre en **Mairie avant le vendredi 18 juillet 2025**. Cette date limite d'inscription est mise en place afin de favoriser l'organisation.

Un dossier complet doit comporter :

- Une fiche renseignement
- Une fiche autorisation
- Une fiche sanitaire
- Le règlement intérieur signé du jeune et du responsable légal
- La fiche renseignement du mini camp

En cas d'absence de document, l'inscription ne sera pas prise en compte

ARTICLE 2

CONDITIONS D'ACCUEIL

Un encadrant minimum sera présent pour accueillir les jeunes de 10 à 16 ans lors des activités dans la mesure où un animateur peut encadrer jusqu'à 12 jeunes.

ARTICLE 3

OBLIGATIONS

Toutes personnes participant au fonctionnement des vacances ados, qu'il soit encadrant ou adolescent se doit de respecter autrui. Tout comportement déviant ou à caractère dangereux sera exclu des activités pour l'année 2022, les parents en seront informés par la mairie de Carpiquet.

Les locaux, le matériel ainsi que les transports mis à disposition se doivent d'être utilisés de façon respectable et ne doivent pas être dégradés. Toute dégradation engagera la responsabilité civile des personnes concernées.

ARTICLE 4

INTERDICTIONS

Il est interdit de fumer et vapoter dans les locaux et aux alentours des locaux. La consommation d'alcool est strictement interdite ainsi que la détention de substances illicites.

Toute personne en état d'ébriété sera exclue. À ce titre, l'encadrant appellera le responsable légal du jeune afin de venir le chercher.

ARTICLE 5

RÈGLEMENT

Les déplacements s'effectueront en transport en commun. Les modes de règlement se font uniquement par chèque (à l'ordre du trésor public), par chèque vacances ou en espèce, à déposer à la Mairie de Carpiquet **avant le début du mini-camp**.

En cas d'absence, un remboursement pourra se faire uniquement en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical (avec justificatif).

Aucun tarif ne sera dépressif quel que soit le nombre de journées réservées.

ARTICLE 6
OBJETS PERSONNELS

En cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets, la commune de Carpiquet ne peut être tenue responsable. Les enfants sont autorisés à emmener leurs affaires personnelles et en seront tenus responsables.

ARTICLE 7
TÉLÉPHONE PORTABLE

Les téléphones portables ne sont autorisés qu'avec l'accord des animateurs, hors des temps d'animation.

ARTICLE 8
ACCIDENT

En cas d'accident les parents seront prévenus dans un délai le plus court, si l'accident nécessite la venue des services d'urgences, l'animateur est en droit d'appeler le SAMU ou les pompiers.

ARTICLE 9
SANCTION

Toute personne ne respectant pas ce règlement pourra être exclue, sur décision de la commune de Carpiquet, temporairement ou définitivement des activités vacances ados.

Signature du jeune

Signature du responsable légal (lu et approuvé)